

Communiqué du Gouvernement
Français, le 31 décembre 1975.

COMMUNIQUE OFFICIEL DU GOUVERNEMENT FRANCAIS

Le gouvernement français affirme la vocation à l'indépendance du Territoire français des Afars et Issas et précise les voies qui permettent d'y parvenir. Consciente d'avoir par sa présence à Djibouti participé à la paix et à l'équilibre dans cette région d'Afrique, la France estime qu'elle se doit d'assurer l'accession du Territoire à la souveraineté internationale en maintenant l'intégrité de ses frontières, en assurant sa sécurité et en préservant la dignité de ses populations.

Le gouvernement est prêt à garantir son intégrité et sa sécurité. Il s'attachera également à rechercher auprès des pays directement intéressés et des instances internationales et régionales les garanties nécessaires.

En outre, le gouvernement invite, dans le cadre des institutions locales, les responsables politiques du Territoire à définir les principes constitutionnels et démocratiques fondamentaux qui devront notamment garantir les droits des minorités. Il est disposé enfin à valoriser les chances économiques du futur Etat en maintenant sa vocation de débouché maritime d'une partie de l'Est africain et en veillant à ce que les courants de communication et d'échanges soient préservés.

D'autre part, le gouvernement français assure à la population du Territoire son droit à l'autodétermination. Le gouvernement dégagera les solutions de nature à assurer au nouvel Etat, dans les meilleures conditions, sa place dans la communauté internationale ainsi que son développement dans l'amitié et la coopération avec la France.

C'est

Suite à ce communiqué que commence
les préparatifs qui devaient conduire
le TFAI à l'indépendance.

L'année 1976 a été une année charnière
sur le peuple de ce Territoire.